



## Développer un réseau de donneurs d'alerte

Le **conseil départemental du Jura** a mis en place un réseau de donneurs d'alerte pour identifier les ménages en situation de précarité énergétique.

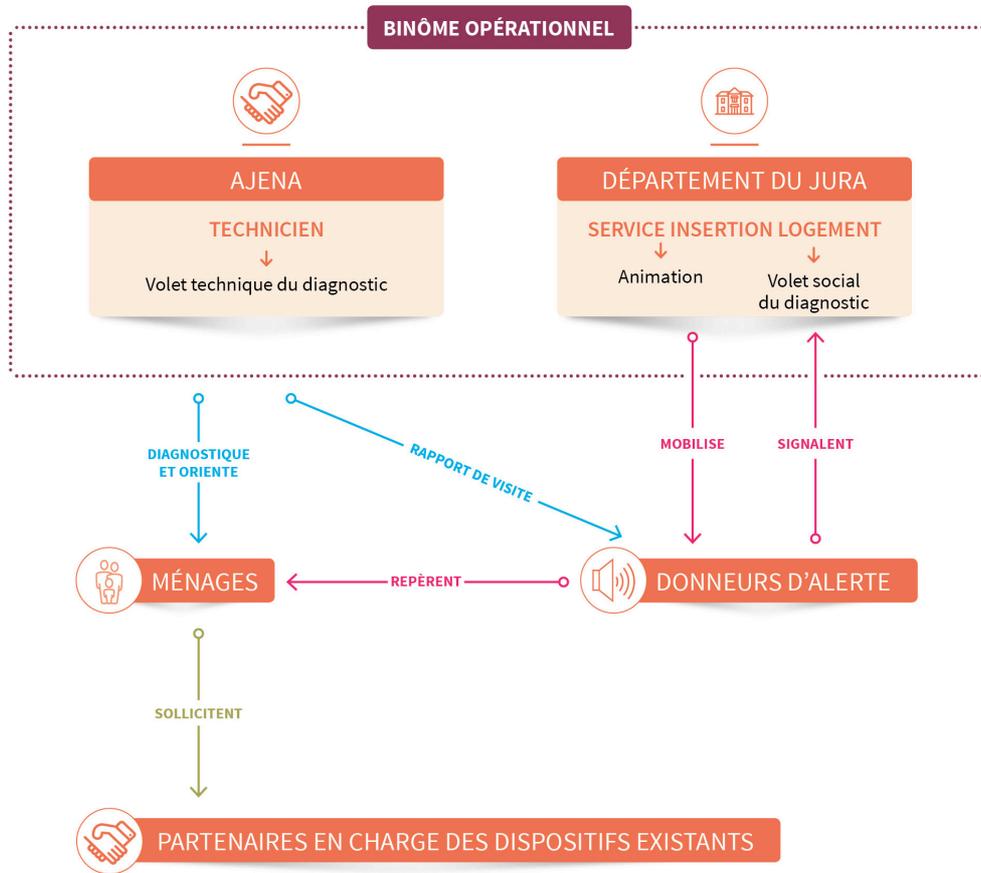
### ORIGINES ET CONTEXTE

Le SLIME est mis en place par le conseil départemental du Jura dès 2014 dans le cadre des actions préventives du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), du plan climat énergie territorial (PCET) et de son agenda 21.

En 2014, le SLIME porte sur l'ensemble du département du Jura. Pour la période 2015-2017, le territoire de mise en œuvre est réduit, car il est difficile pour la collectivité d'atteindre l'objectif de 2 ménages visités pour 1000 sur l'ensemble de la population du département avec seulement un binôme de chargés de visite. Il est décidé de couvrir chaque année la moitié du département. Les services sociaux du département sont organisés en quatre unités territoriales et présents dans les maisons des solidarités. Ainsi, en 2015, le SLIME est mis en œuvre sur deux unités territoriales, celles de Dole et Champagnole, en 2016 sur les unités territoriales de Lons-le-Saunier et Saint-Claude.

<b>Cadre politique</b>	Plan Climat Energie Territorial, Agenda 21, Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
<b>Service</b>	Pôle des Solidarités – Service insertion et action sociale
<b>Budget</b>	492 770 €
<b>Calendrier</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017 – 4 ans
<b>Population</b>	116 653 ménages – 260 502 habitants
<b>Ménages bénéficiaires (en précarité énergétique)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rencontrant des difficultés budgétaires liées aux coûts des fournitures d'énergie et/ou d'eau</li> <li>- en situation d'impayés d'énergie, avec risque de coupure éventuelle</li> <li>- habitant dans un logement énergivore</li> <li>- demandeurs / bénéficiaires d'aides du Fonds de solidarité logement au titre de l'énergie et de la fourniture d'eau</li> </ul>
<b>Modalités du diagnostic sociotechnique</b>	Une visite réalisée par un binôme composé d'une travailleuse sociale du conseil départemental animatrice du SLIME et d'un technicien, conseiller énergie de l'AJENA.
<b>Partenaire opérationnel</b>	AJENA, Energie et environnement (diagnostic sociotechnique)
<b>Partenaire financier</b>	Aucun

## FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL



ORIENTATION



REPÉRAGE



COORDINATION



DIAGNOSTIC  
SOCIO-TECHNIQUE



AU CAS  
PAR CAS

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### Modalités

Les modalités de la mobilisation des donneurs d'alerte et du repérage des ménages ont évolué au fil du temps.

La **sensibilisation des donneurs d'alerte** a commencé **en interne du conseil départemental** avant le démarrage du SLIME par le biais de deux groupes de travail : à l'occasion de la révision du règlement intérieur du fonds de solidarité logement (FSL) qui a intégré le SLIME comme moyen de prévention, et à l'occasion de la révision de la procédure de prévention des expulsions, au cours de laquelle la thématique de la précarité énergétique, et donc le SLIME, ont été abordés. Les travailleurs sociaux du département sont ainsi sensibilisés au repérage des ménages et savent qu'ils peuvent signaler en cas de récurrence des demandes de FSL.

> **En 2014**, le SLIME est déployé sur l'ensemble du département du Jura et **les travailleurs sociaux du département sont les principaux donneurs d'alerte**. Le SLIME étant rattaché au service insertion logement du conseil départemental les ménages, les travailleurs sociaux de ce service sont mobilisés en premier lieu. Des rencontres sont organisées pour leur présenter le SLIME et échanger sur leurs attentes. Les travailleurs sociaux des autres services sociaux du conseil départemental (service personnes âgées, service enfance) sont également informés du dispositif et mobilisés pour le repérage des ménages. Cette même année, **d'autres moyens** sont également utilisés pour le repérage des ménages. L'animatrice a présenté le SLIME **à l'occasion des ateliers Energie Logis destinés aux ménages organisés** par le conseil départemental, EDF Solidarité et les opérateurs du logement. Ces ateliers permettent aussi de sensibiliser des ménages aux économies d'énergie.

> **En 2015**, le territoire d'intervention pour le SLIME est réduit à deux unités territoriales. En parallèle, le **réseau de donneurs d'alerte est élargi à d'autres acteurs** tout en remobilisant ceux qui étaient présents la première année sur ces deux secteurs, en particulier les travailleurs sociaux du service insertion logement et ceux du service personnes âgées. Les autres structures mobilisées sont : l'union départementale des *associations* familiales (UDAF), la caisse des allocations familiales, la mutualité sociale agricole (MSA), l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL), l'association Ajena, l'agence régionale de santé, Jura Habitat (opérateur habitat).

Fin 2015, les potentiels donneurs d'alerte des deux autres unités territoriales sont rencontrés pour anticiper la mise en œuvre du SLIME sur ces secteurs.

> **A partir de 2016**, les deux autres unités territoriales sont couvertes par le SLIME. **Des réunions territoriales sont tenues en présence de plusieurs structures à la fois** : les principaux centres communaux d'action sociale, les structures d'insertion, les relais de services publics, les associations caritatives. Les centres de protection maternelle et infantile peuvent aussi repérer des ménages, mais ils passent généralement par les travailleurs sociaux de leur secteur.

Lors de ces rencontres, la cheffe de mission action sociale pose le cadre du dispositif et en présente les enjeux. L'animatrice du SLIME, diaporama à l'appui, définit la précarité énergétique, présente les objectifs du SLIME, les équipements fournis aux ménages lors d'une visite, les orientations possibles. Elle montre aussi des photos des appareils de mesure pour les visites et des photos prises à la caméra thermique, et explique le fonctionnement du compte-rendu de famille, de la fiche technique destinée au bailleur et le remplissage d'une fiche de demande d'intervention.

### Résultats

> **En 2014, la mobilisation des travailleurs sociaux est très forte**. Ces derniers renvoient un grand nombre de ménages vers le SLIME (**80% des demandes**) et les visites commencent dès février au rythme de trois à quatre par semaine. Ce fort investissement est facilité par le rattachement du SLIME à un des services sociaux du conseil départemental, le service insertion logement. Au bout de quelques semaines, la décision est prise de **suspendre le développement du réseau de donneurs d'alerte pour éviter une liste d'attente trop longue**.

A l'issue des ateliers Energie Logis, 37 demandes de visite sont formulées, venant s'ajouter aux orientations faites par les travailleurs sociaux. L'arrivée groupée des demandes a augmenté les délais pour obtenir une visite. **27 demandes ont ainsi été reportées sur l'année suivante**, parmi lesquelles celles provenant des unités territoriales où le SLIME ne serait pas mis en œuvre en 2015 ont été traitées en priorité. Il y a eu plusieurs désistements et 14 visites parmi celles reportées ont pu être réalisées.

> **En 2015, 60% des ménages sont repérés par les travailleurs sociaux du conseil départemental**, 20% par le réseau de travailleurs sociaux des organismes partenaires du département et 20% par les structures partenaires. Les travailleurs sociaux du département sont mobilisés sur leur temps de travail, lors des réunions d'équipe. Les travailleurs sociaux des autres structures sont mobilisés à l'occasion d'une réunion de présentation du dispositif.

Les travailleurs sociaux du service insertion logement repèrent les ménages principalement par le biais du FSL énergie et eau. Les travailleurs sociaux du service personnes âgées s'appuient sur les conditions de vie et les factures. L'UDAF et les CCAS regardent les difficultés budgétaires liées au coût de l'énergie.

> **En 2016**, les chargés de visite interviennent sur les unités territoriales de Lons-le-Saunier et Saint-Claude. A titre dérogatoire et suite à l'accord du CLER, le SLIME peut intervenir sur les territoires couverts en 2015, sur des situations jugées prioritaires.

### Enseignements

Le fait de changer de secteur chaque année rend difficile la remobilisation des donneurs d'alerte suite à leur démobilisation. La **démobilisation/remobilisation rend l'action floue pour les donneurs d'alerte** qui ne savent plus à quel moment ils peuvent solliciter le SLIME. Les **signalements** sont alors **moins systématiques**.

De plus, le **changement de secteur engendre un temps de latence dans les orientations en début de chaque année**, bien que cela soit anticipé par des réunions avant le début du déploiement sur le nouveau territoire.

Une autre difficulté est liée à la mobilité des travailleurs sociaux répartis sur le département. Un travailleur social est présent pour chaque canton. Si celui-ci change de secteur, ce qui arrive assez fréquemment, le repérage ne se fait plus et il faut recommencer le travail de mobilisation.

### Facteurs de réussite

La réussite générale de la mobilisation des donneurs d'alerte est due au fait que le **SLIME répond à un besoin de ces acteurs sur le terrain**. Il permet de trouver des solutions pour les ménages accompagnés ou simplement identifiés par les travailleurs sociaux. Ceux-ci sont plus à même de **signaler des ménages s'ils ont des retours satisfaisants** sur le dispositif.

Le **statut de travailleuse sociale de l'animatrice du SLIME** facilite la prise de contact avec les autres travailleurs sociaux et permet de nouer une relation de confiance avec eux.

### Perspectives

Le territoire de déploiement du SLIME pour 2017 n'est pas encore défini. Dans tous les cas, la mobilisation des donneurs d'alerte se poursuivra.

### CONTACTS

Conseil départemental du Jura – Service Insertion et action sociale – Mission Action sociale  
Catherine ARBILLAT, chef de service // Magali DOLLFUS, chef de mission // Armelle CUENOT, Animatrice SLIME et chargée de visite

[acuenot@jura.fr](mailto:acuenot@jura.fr)

03.84.87.42.16